

CONCOURS D'ENTREE
en 1^{ère} année du cycle de formation
d'ARCHITECTES

SESSION 2019

INSA de Strasbourg * :
pour le diplôme d'architecte INSA de Strasbourg

Université Française d'Égypte (UFE) Le Caire * :
pour le diplôme d'établissement Architecte INSA de Strasbourg au Caire

Partie à remplir par le candidat

ATTENTION : l'orthographe des noms et prénom(s) doit être conforme à la pièce d'identité.

Nom du candidat _____	Prénom _____
Date de naissance _____	Lieu de naissance _____
Département de naissance (_____)	Pays de naissance _____
Nationalité : _____	

Dossier à retourner à :

l'INSA de Strasbourg - Service scolarité
24 boulevard de la Victoire – 67084 STRASBOURG CEDEX

Les candidats de l'UFE feront parvenir le dossier sous couvert de :

Randa A. MAHMOUD
Coordinatrice INSA UFE

CLOTÛRE DES INSCRIPTIONS : 20 mars 2019

CONCOURS D'ENTREE
en 1^{ère} année du cycle de formation
d'ARCHITECTES

SESSION 2019

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Ecrire très lisiblement, en CARACTERES D'IMPRIMERIE. Pour les rubriques **4, 5, 6, 7 et 8** prendre connaissance des indications portées sur la notice explicative en annexe 1.

1 - NOM (conforme à la pièce d'identité) _____

2 - NOM DE JEUNE FILLE (évent. conforme à la pièce d'identité) _____

3 - PRENOM (S) (conforme à la pièce d'identité) _____

4 - ADRESSE - N° _____ rue _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ Portable _____

E-mail _____

Tout dossier comportant une identité non conforme à la pièce d'identité jointe ne sera pas accepté.

5 - CENTRE CHOISI POUR LES EPREUVES ECRITES

FRANCE

Vœu n° 1 : _____ Vœu n° 2 : _____

Université Française d'Égypte (UFE) au Caire

Université Euro-Méditerranéenne de Fès (Maroc)

6 - LANGUE VIVANTE CHOISIE EN CAS D'ADMISSIBILITE _____

7 - BACCALAUREAT Série _____ Année d'obtention _____

N° INE : (ne concerne que les candidats français)

Baccalauréat français Baccalauréat étranger Précisez : _____

8 - SCOLARITE ANTERIEURE (Indiquer la classe suivie, l'établissement, pour les CPGE préciser la voie : PCSI, MPSI, MP, PC...)

2016/2017 _____

2017/2018 _____

2018/2019 _____

Je m'inscris au concours : - pour la première fois (1)

- pour la deuxième fois (1)

(dans ce cas indiquer l'année de la première inscription _____)

à _____, le _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier
et m'engage à acquitter les droits de candidature.

Signature du candidat

Signature des parents
(si candidat mineur)

Date de clôture des inscriptions : **20 mars 2019**

Date des épreuves : épreuves écrites : **mardi 21 mai 2019** (6 centres en France, Le Caire et Fès)

épreuves orales : **juin 2019**
(2 centres : l'INSA de Strasbourg et l'UFE au Caire)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour les candidats français et résidant en France :

- 1) **fiche** de renseignements
- 2) **photocopie de la carte d'identité** ou à défaut, **photocopie du passeport**
- 3) **attestation de recensement** ou **certificat** d'Appel de Préparation à la Défense (selon le cas)
voir note sur le recensement, en annexe 2
- 4) **droits de candidature** :
par arrêté en date du 20 janvier 2011, les droits de candidature sont fixés à : **95 € (quatre-vingt quinze euros)**

les candidats bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français (bourse de l'enseignement supérieur, du CROUS ou de l'EGIDE) **sont exemptés du versement de ces droits.**
(joindre **une photocopie de la décision nominative d'attribution définitive** des bourses nationales)

Ces droits de candidatures sont payables par **chèque bancaire** ou **postal** établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA de Strasbourg ou par **virement SEPA** IBAN (International Bank Account Number) FR76 1007 1670 0000 0010 0574 234 BIC (Bank Identifier Code) : TRPUFRP1 (indiquer « Concours Architectes » dans l'intitulé du virement).

N.B. : La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature. Le montant des droits de candidature est acquis définitivement, quel que soit le sort de la candidature.

Pour les candidats étrangers :

- 1) **Fiche** de renseignements.
- 2) **Photocopie du passeport** ou à défaut, de la carte d'identité accompagnée d'une traduction en français, certifiée conforme.
- 3) **droits de candidature** :
par arrêté en date du 20 janvier 2011, les droits de candidature sont fixés à : **95 € (quatre-vingt quinze euros)**

Les étudiants boursiers sont exonérés (le cas échéant, joindre **une photocopie de la décision nominative d'attribution définitive** de la bourse du gouvernement français (BGF)).

Privilégier le paiement par virement bancaire.

Les étudiants de l'UFE devront régler les droits de candidature auprès de l'Université française d'Égypte, bureau de la scolarité.

N.B. : la candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature. Le montant des droits de candidature est acquis définitivement, quel que soit le sort de la candidature.

Notice explicative pour compléter la fiche d'inscription

ADRESSE (rubrique 4)

Indiquer l'adresse où doivent être envoyées les convocations et la correspondance (écrire lisiblement).

CENTRE CHOISI POUR LES EPREUVES ECRITES (rubrique 5)

Les candidats qui souhaitent passer les épreuves écrites en France choisissent, par ordre de préférence, 2 centres dans la liste suivante, mais aucune garantie ne peut être donnée sur l'ouverture de ces centres qui sera décidée en fonction du nombre de candidats inscrits.

LYON	ROUEN
PARIS	STRASBOURG
RENNES	TOULOUSE

Les candidats qui souhaitent passer les épreuves écrites en Egypte composeront au Caire.
Les candidats qui souhaitent passer les épreuves écrites au Maroc composeront à Fès.

LANGUES (rubrique 6)

Indiquer la langue vivante choisie en cas d'admissibilité :

- * anglais
- * allemand
- * espagnol

BACCALAUREAT (rubrique 7)

Pour les candidats français :

Numéro INE : il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE, IEN ou BEA) codé sur 11 caractères. Ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat.

SCOLARITE ANTERIEURE (rubrique 8)

Indiquer l'**intitulé exact** de la classe et de l'établissement fréquentés en 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

(pour les CPGE préciser la voie : PCSI, MPSI, MP, PC...)

NB :

Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription. Les candidats concernés recevront les instructions relatives à la constitution du dossier.

Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS FRANÇAIS

DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE NATIONAL

RAPPEL :

La loi concernant le service national précise que le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense sont obligatoires pour les jeunes français.

	Année de naissance	DOCUMENTS A FOURNIR	
		Attestation de recensement	Certificat JAPD
Garçons et filles né(e)s à partir de :	1983	OUI à partir de 16 ans et 1 mois	OUI à partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans

Remarques :

La présentation du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense, ou tout document de la direction du service national attestant que vous êtes en règle avec les obligations du service national, confirme la déclaration de recensement.
Dans ce cas le seul certificat APD suffit.

L'attestation de recensement est délivrée par la mairie de votre domicile.
Le certificat APD est délivré par l'administration chargée du service national.

**PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE
en 1^{ère} année du cycle de formation****d'ARCHITECTES****A) EPREUVES ECRITES****1. Culture scientifique****1.1 *Mathématiques***

L'épreuve de mathématiques, d'une durée de deux heures, a pour but d'évaluer les connaissances et surtout les méthodes que le candidat a assimilées à l'issue d'une année d'études scientifiques portant sur l'intersection des programmes de mathématiques des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques.

Cette épreuve peut se présenter sous différentes formes. Soit sous forme d'un problème, soit sous forme d'exercices, soit enfin sous forme de « questions à choix multiples » (QCM). Le candidat doit pouvoir s'adapter à chacune des différentes formes d'épreuves, faire preuve de « bon sens » et maîtriser les méthodes rencontrées en année d'études supérieures scientifiques.

1.2 *Physique*

L'épreuve de physique, d'une durée de deux heures, porte sur l'intersection des programmes de physique des CPGE scientifiques. Elle consiste en des questions qualitatives qui testent l'étendue de la culture scientifique et le sens physique, et en des questions quantitatives. L'épreuve privilégie la compréhension et la connaissance des phénomènes et lois de la physique sans insister sur les formalismes de résolution des situations présentées. Elle peut prendre la forme d'un QCM, de questions qualitatives appelant des réponses brèves ou de petits exercices indépendants.

2. Expression

L'épreuve d'Expression, d'une durée totale de quatre heures, a pour but d'apprécier les qualités d'expression du candidat tant sur le plan de l'expression écrite que de l'expression plastique. Pour cela l'épreuve est divisée en deux parties d'égale valeur.

Un corpus de documents variés (texte, images, ...) sera donné à l'énoncé du sujet et servira de point de départ des deux exercices.

2.1 *Expression littéraire*

Finalité de l'épreuve :

Apprécier les compétences du candidat en matière de rédaction d'un texte descriptif, analytique et argumentatif.

Contenu de l'épreuve :

Ecrire deux textes de 200 mots environ (chacun) articulés aux documents donnés et au projet d'illustration plastique : un texte descriptif et analytique à partir d'un des documents fournis, et un texte argumentatif exposant et soutenant le projet d'illustration plastique.

La deuxième composition doit être suffisamment précise, claire et cohérente pour être évaluée indépendamment du dessin effectué. C'est la soutenance d'un projet pertinent, à la fois créatif et adapté au sujet, qui est appréciée dans cette épreuve, pas sa réalisation.

2.2 Expression plastique

Cette épreuve d'expression plastique s'appuie sur les documents fournis avec le sujet.

Elle en constitue une illustration/ interprétation, libre quant au (x) contenu (s) à représenter et libre quant aux moyens utilisés (crayons noirs, de couleurs, feutres, peintures, fusains, pastels gras ou secs...)

Il s'agit d'essayer d'évaluer les aptitudes plastiques et sensibles du candidat indépendamment d'une éventuelle ou réelle compétence graphique.

Les qualités attendues sont :

- une pertinence du choix de la représentation,
- une sensibilité dans la compréhension et la représentation de l'espace,
- une cohérence dans l'organisation de l'image produite.

B) EPREUVES ORALES

1. Entretien

Finalité de l'épreuve :

percevoir les motivations du candidat, tester sa sensibilité, sa vivacité, sa curiosité, apprécier ses possibilités au niveau de l'expression, de l'argumentation, de la synthèse, de la cohérence.

(Durée 30 min)

Contenu de l'épreuve :

entretien avec un jury d'enseignants-professionnels :

- présentation du candidat et ses motivations,
- expression orale et/ou graphique (au tableau),
- commentaires de photographies de bâtiments ou d'éléments d'architecture

(l'épreuve ne nécessite la présentation par le candidat d'aucun document extérieur et dans un souci d'équité, aucun document extérieur ne pourra être pris en compte).

2. Langue vivante

(durée : 20 min de préparation + 20 min d'entretien)

L'épreuve de langue vivante (orale) comprend :

- l'explication d'un texte simple mis à la disposition du candidat par le jury avant l'épreuve
- une conversation sur ce texte

CONCOURS D'ENTREE en 1^{ère} année du cycle de formation **d'ARCHITECTES**

Le concours comprend les épreuves suivantes :

A. - Epreuves écrites

NATURE DES EPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS
1. Culture scientifique :		
1.1. Mathématiques	2 heures	2
1.2. Physique	2 heures	2
2. Expression littéraire et plastique (1)	4 heures	4
Total		8

B. - Epreuves orales

NATURE DES EPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS
1. Entretien	30 minutes	6
2. Langue vivante (2)	20 minutes de préparation + 20 minutes d'entretien	2
Total		8

(1) L'épreuve d'expression littéraire et plastique est une épreuve globale de 4 heures sous-divisée en deux parties relatives à l'expression littéraire d'une part et à l'expression plastique d'autre part. Les deux parties sont notées séparément et d'égale valeur. Le candidat a la possibilité de répartir comme il le souhaite le temps consacré aux deux parties de l'épreuve, dans la limite du temps global de 4 heures.

(2) Les langues vivantes étrangères autorisées sont les suivantes : allemand, anglais, espagnol.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Au vu des résultats des épreuves écrites, le jury dresse la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales.

A l'issue des épreuves orales, le jury établit par ordre de mérite, la liste des candidats classés qu'il propose pour l'admission définitive.

Les candidats sont informés de la décision prise à leur égard. Les candidats admis doivent faire connaître leur acceptation ou leur refus dans le délai imparti à cet effet.